

GLOBAL COMPACT
COMMUNICATION SUR LE PROGRES (COP)
Mars 2019



Déclaration de soutien continu de Sonema au GLOBAL COMPACT.

Créé en 1985, Sonema est un opérateur-intégrateur de services de télécommunications auprès de grandes entreprises internationales. Il fournit des services de connectivité, de sécurité et d'hébergement. La société est présente sur trois sites : Monaco, Fréjus (83) et Lognes (77).

Sonema est membre du Global Compact depuis 2016. Elle applique les principes en les intégrant au quotidien dans sa stratégie et sa culture d'entreprise.

Sa direction, ainsi que l'ensemble du personnel, partagent les valeurs exprimées dans les 10 principes de base du Pacte Mondial en matière notamment de droits humains, de conditions de travail et de protection de l'environnement.

Pour cela, la société renouvelle son engagement dans le Pacte Mondial pour 2019.

La direction ainsi que l'ensemble du personnel de Sonema sont conscients des enjeux et s'engagent à partager ces informations en tant que de besoin.

Monaco, le 18 mars 2019



Catherine DELOM
Directeur Général

PRINCIPES

Principe 1 / Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2 / Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

ENGAGEMENTS

1. Soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
2. S'assurer que toutes relations avec les parties prenantes se font dans le respect et la dignité des personnes.

ACTIONS

CHARTER RSE

En 2018, une charte RSE a été rédigée et partagée avec le personnel et les parties prenantes. Elle reprend notamment les actions mises en place par Sonema dans le domaine des droits de l'homme.

AFFICHAGES

Obligatoires : Mise à jour des affichages sur chaque site (lutte contre les discriminations et le harcèlement).

DELEGUES

Les délégués du personnel sont à disposition pour recueillir toutes suggestions des collaborateurs afin de garantir la liberté d'expression.

RSE

Evaluation : Pour l'année 2018, Sonema est notée Gold, avec un score de 63/100 par la plateforme de notation Ecovadis.



PRINCIPES

Principe 3 / Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 / Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Principe 5 / Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 / Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

ENGAGEMENTS

3. Respecter les normes internationales du travail.
4. Favoriser une politique basée sur le dialogue et la concertation au sein de la société avec une prise en compte des contraintes individuelles permettant à chacun de trouver un épanouissement personnel.
5. S'engager dans le but d'éradiquer ces démarches et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes sur sa politique contre le travail forcé.
6. Développer une politique de mixité au sein de ses locaux et étendre celle-ci à l'ensemble des parties prenantes.



ACTIONS

INFORMATION Une réunion annuelle d'information des salariés sur l'entreprise, son fonctionnement, son orientation, ses objectifs et son avenir.

EGALITE Egalité homme/femme au sein de la société : Pères et mères bénéficient des mêmes avantages pour leurs enfants : congés enfant malade, rentrée scolaire...

INSERTION Insertion des adultes handicapés : Sonema travaille avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour le nettoyage de ses locaux.

AFFICHAGE Affichages obligatoires : Mise à jour des affichages sur chaque site (Egalité salariale et de traitement hommes-femmes).

PRINCIPES

Principe 7 / Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 / Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 / Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ENGAGEMENTS

- 7.** Valoriser les bonnes pratiques environnementales :
Favoriser l'utilisation d'emballages recyclables et biodégradables
Favoriser la réutilisation des emballages.
- 8.** Réduire au maximum l'impact sur l'environnement de ses comportements dans son secteur d'activité :
- Favoriser le co-voiturage
 - Réduire la consommation de papier et d'électricité
 - Minimiser la production de déchets
 - Utiliser des bacs de tri.
- 9.** Sensibiliser régulièrement ses parties prenantes.



ACTIONS

DEMATÉRIALISATION Procédures pour assurer la dématérialisation des documents papiers (factures, papiers administratifs...).

DEPLACEMENTS Organisations de réunion à distance entre les différents sites du groupe.

ENERGIE Utilisation d'énergie électrique produite à partir de sources d'énergie renouvelable depuis 2016.

ACHATS Achat responsable : Sonema favorise les fournisseurs adhérents à des éco-organismes.

PRINCIPES

Principe 10 / Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ENGAGEMENTS

10. Conduire ses activités dans la légalité, l'intégrité, la transparence et ne tolérer aucune forme de corruption.

11. Informer l'ensemble des parties prenantes de cette démarche.

ACTIONS

CHARTE

Charte RSE : ce document définit la position de Sonema ainsi que les actions mises en place dans ce domaine – Sonema applique une politique de « tolérance-zéro » en matière de corruption.

COMITE

Réunion du comité commercial annuellement : il permet de faire le point sur nos pratiques commerciales ainsi que les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés.



SONEMA

7, avenue d'Ostende - 98000 Monaco

T. (+377) 93 15 93 15

F. (+377) 93 15 90 90

www.sonema.com